

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-001

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont
▪ conseillers suppléés : 1
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FINANCES – Validation des attributions de compensation 2018

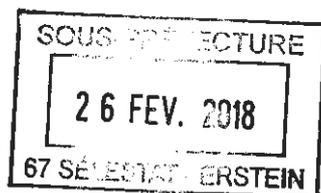
Le montant des attributions de compensation versées aux communes correspond :

- à la délibération du 25 janvier 2017 qui avait repris les montants versés en 2016 par les 3 ex CC
- à la délibération du 27 septembre 2017 qui avait corrigé les montants des communes d'ERSTEIN, GERSTHEIM, HINDISHEIM et RHINAU suite au transfert des zones d'activités.

Pour 2018, les montants, commune par commune, sont les suivants et peuvent être amenés à évoluer en fonction de l'évolution des compétences et décisions à venir :

BENFELD	984 800	KOGENHEIM	143 012
BOLSENHEIM	32 285	LIMERSHEIM	51 887
BOOFZHEIM	133 285	MATZENHEIM	46 402
DAUBENSAND	125 888	NORDHOUSE	368 789
DIEBOLSHEIM	42 834	OBENHEIM	152 745
ERSTEIN	3 439 285	OSTHOUSE	87 489
FRIESENHEIM	33 029	RHINAU	977 647
GERSTHEIM	805 813	ROSSFELD	24 468
HERBSHEIM	17 138	SAND	45 538
HINDISHEIM	198 548	SCHAEFFERSHEIM	160 253
HIPSHEIM	69 005	SERMERSHEIM	129 214
HUTTENHEIM	286 001	UTTENHEIM	35 842
ICHTRATZHEIM	27 474	WESTHOUSE	25 144
KERTZFELD	38 345	WITTERNHEIM	16 116

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter, pour chacune des communes les montants 2018 ci-dessus indiqués.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-002

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2018 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les dispositions de l'article L.2312-1 du même code sont applicables à la communauté de communes. Cet article prévoit chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires.

La loi NOTRe prévoit désormais que « dans les collectivités de 3500 habitants et plus, le maire ou le président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Lorsque l'EPCI comporte une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de notre communauté de communes, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport figurant en annexe est transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours qui suit les débats. Il est également mis à la disposition du public qui en est avisé.

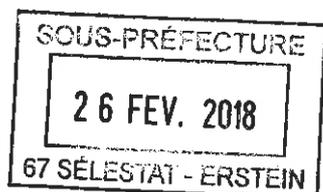
Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière ;
- de prendre connaissance d'un ensemble d'informations concernant le personnel (évolution des effectifs...)
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels.

Même si ce point ne donne pas lieu au vote d'une délibération, il est demandé au Conseil de Communauté de prendre acte de la tenue de ce débat.

---O---

Le Conseil de Communauté prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2018.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président
Jean-Marc WILLER





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

L'article L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les dispositions de l'article L.2312-1 du même code sont applicables à la communauté de communes. Cet article prévoit chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires.

La loi NOTRe prévoit désormais que « *dans les collectivités de 3500 habitants et plus, le maire ou le président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Lorsque l'EPCI comporte une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de notre communauté de communes, le rapport comporte en outre une présentation de la

structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours qui suit les débats. Il est également mis à la disposition du public qui en est avisé.

Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière ;
- de prendre connaissance d'un ensemble d'informations concernant le personnel (évolution des effectifs...)
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels.

I) Au plan de l'OCDE

(Organisation de Coopération et de Développement Economiques)

Les indicateurs composites avancés (ICA) de l'OCDE, conçus pour anticiper les points de retournement de l'activité par rapport à sa tendance avec six à neuf mois d'avance, continuent de signaler une croissance stable dans la zone OCDE dans son ensemble composée de 35 pays membres en Europe, Amérique du Nord et du Sud et Asie-Pacifique.

Les ICA signalent une **croissance stable** aux États-Unis, au Japon, au Canada et dans la zone euro dans son ensemble, notamment en France. Une inflexion positive de la croissance est attendue en

Allemagne et en Italie. Au Royaume-Uni en revanche, les perspectives de croissance continuent de se détériorer et les signes d'infléchissement de la croissance sont de plus en plus nombreux.

S'agissant des principales économies émergentes, les ICA continuent d'indiquer une inflexion positive de la croissance dans le secteur industriel en Chine et une consolidation de la croissance au Brésil. En Russie et en Inde, les ICA signalent une croissance stable.

II) Au plan national

En 2017, le déficit de l'Etat a reculé. Il se chiffre désormais à 67,8 milliards d'euros, soit son niveau le plus bas depuis 2008.

Le déficit du budget de l'Etat est l'une des trois composantes du déficit public, avec ceux de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Ce chiffre ne sera connu qu'à la fin du mois de mars.

Le gouvernement s'est engagé à ramener, en 2017, le déficit public sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB), conformément aux règles fixées par les traités européens, pour la première fois depuis 10 ans.

* qui se sont établies à 237,5 milliards l'an dernier

Selon Bercy, l'amélioration des comptes de l'Etat est liée à la fois à la maîtrise des dépenses des ministères* en mettant – pour partie – les collectivités locales à contribution avec la baisse de la DGF, mais aussi à la bonne dynamique des rentrées fiscales.

Les recettes liées à la TVA ont ainsi dépassé plus d'un milliard d'euros la dernière prévision du gouvernement qui s'établissait à 203,5 Mds €, en raison d'un pic de recettes dans les tout derniers jours de décembre.

L'impôt sur les sociétés ressort, pour sa part, en amélioration de 2,5 milliards d'euros par rapport aux prévisions, tandis que les recettes liées à l'impôt sur le revenu ont été globalement conformes aux attentes.

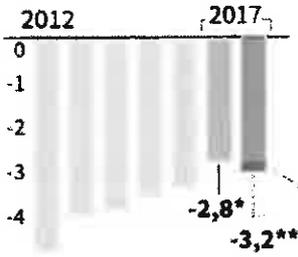
Déficit public

Edouard Philippe s'engage à «contenir le déficit à 3%» du PIB en 2017

Audit de la Cour des comptes

Réduction lente du déficit

Plus élevé que prévu



*Objectif du gouv. sous Hollande
**Prévisions des sages

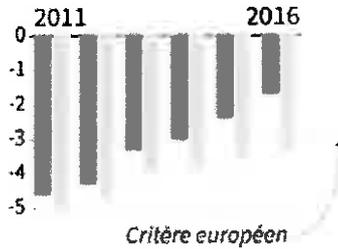
8 milliards d'euros de déficit supplémentaire

Dépenses sous évaluées : (ministères, retraites)	Recettes surévaluées
	Recapitalisation d'Areva

Sources : Cour des comptes, eurostat

«Décalage» avec les voisins européens

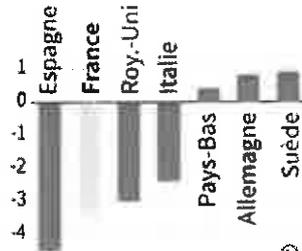
En % du PIB



Critère européen

■ UE ■ France

En 2016



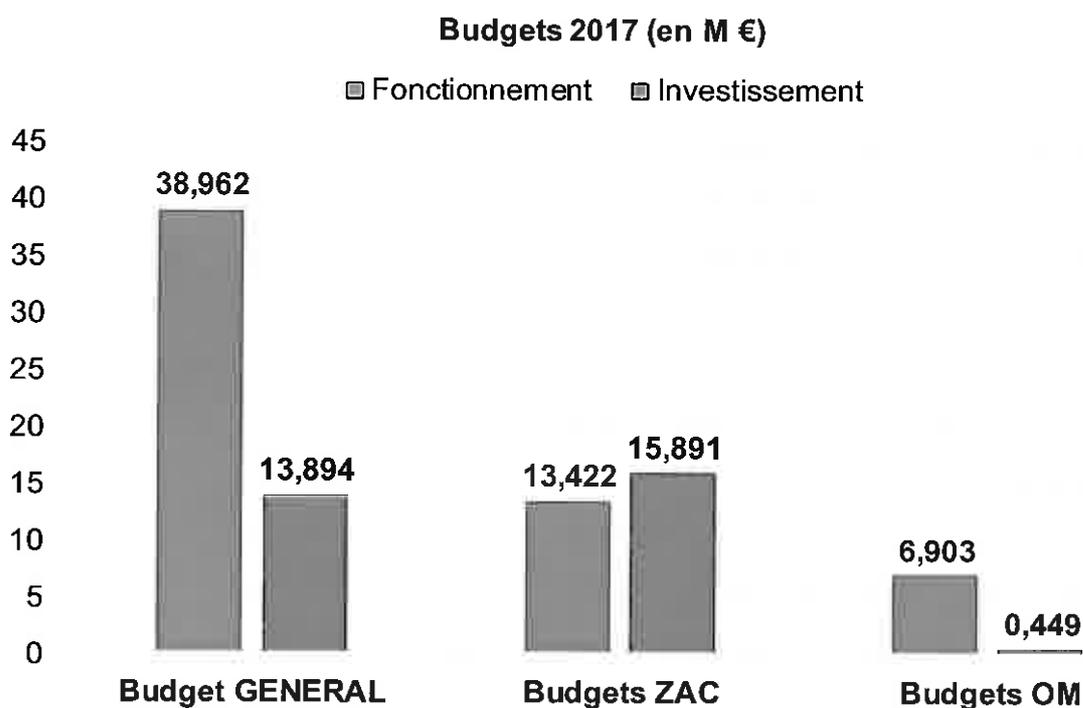
© AFP

OOO au plan de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

1. La structure budgétaire

Avec la création, en 2017, de quatre nouveaux budgets dans le cadre du transfert des zones d'activités des communes à la communauté de communes, la structure budgétaire de la CCCE s'articule désormais autour de douze budgets :

- 1) Budget principal GENERAL
- 2) Budget annexe PERISCOLAIRE
- 3) Budget annexe CINEMA
- 4) Budget annexe GENS DU VOYAGE
- 5) Budget annexe OM ERSTEIN
- 6) Budget annexe OM SMICTOM
- 7) Budget annexe ZEC BENFELD
- 8) Budget annexe ZAC ERSTEIN
- 9) Budget annexe ZI KRAFFT ERSTEIN
- 10) Budget annexe ZI GERSTHEIM
- 11) Budget annexe ZI HINDISHEIM
- 12) Budget annexe ZI RHINAU



2. Les niveaux de recettes : fiscalité, dotations et prélèvements de l'Etat, autres

La Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN (CCCE) est placée sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La réforme de la taxe d'habitation :

Le dégrèvement de la taxe d'habitation consiste à exonérer 80% des foyers du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Ce dégrèvement est mis en place de manière progressive selon le tableau ci-dessous :

Année	Exonération de TH
2018	30%
2019	65%
2020	100%

Ce dégrèvement se fera dans la limite des taux appliqués en 2017.

Le montant de ce dégrèvement est pris en charge par l'Etat.

Il concerne les foyers dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 27 000 € pour une part, majorée de 8000 € pour les deux premières demi-parts puis majorée de 6 000€ à partir de la troisième demi-part.

En 2017, les évolutions suivantes ont été constatées sur le produit fiscal et les dotations et prélèvements de l'Etat :

	Montant attendu	Montant définitif
Taxe d'habitation (7,59 %)	3 829 914 €	3 842 925 €
<i>La taxe d'habitation (TH) est due par les contribuables occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année, que ce soit leur résidence principale ou secondaire.</i>		
Taxe foncière sur le bâti (5,41 %)	2 989 782 €	2 998 872 €
Taxe foncière sur le non bâti (18,86 %)	280 071 €	279 999 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE) (23,05 %)	5 436 868 €	5 436 547 €
<i>L'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est basée sur la valeur locative foncière. Les communes et les EPCI fixent par délibération une base minimum de valeur locative foncière pour les redevables dont la surface dédiée à l'activité professionnelle est faible (partie de l'habitation professionnelle par exemple), ce qui conduit à une imposition de CFE minimum. Le montant de CFE minimum pouvant apparaître disproportionné au regard du chiffre d'affaires réalisé, le PLF propose d'exonérer de CFE les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 5 000 €. Cette mesure entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et ferait l'objet d'une compensation de l'Etat auprès des collectivités concernées. Le coût de cette mesure pour l'Etat est estimé à 57 millions €.</i>		

Ces taux doivent faire l'objet d'un vote avant le 31 mars 2018 avec ou sans variation.

La communauté de Communes a la possibilité de faire varier le taux de CFE sans pour autant toucher aux taux des taxes « ménages ».

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	628 369 €	666 414 €
--	-----------	-----------

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	386 702 €	477 696 €
--	-----------	-----------

Prélèvement FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)	Prélèvement net attendu	Prélèvement net réel
	863 098 €	181 877 €

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (dit «FPIC») a été créé par l'article 144 de la Loi de finances pour 2012, modifié par l'article 112 de la Loi de finances pour 2013. Il s'agit, comme son nom l'indique, d'un outil de péréquation des ressources fiscales entre les territoires mieux pourvus et ceux moins favorisés au regard de différents critères.

Sa mise en place s'est faite de façon progressive entre 2012 et 2016, pour atteindre un total de ressources redistribuées de 1 milliard en régime de croisière, représentant au final environ 2 % des recettes de la fiscalité directe locale.

L'importance des fusions découlant de la Loi NOTRe a néanmoins conduit à réduire le nombre des EPCI de 40 %, avec en corollaire une taille moyenne plus importante, ce qui a impacté la répartition des prélèvements.

Le montant de la contribution de notre nouvel ensemble intercommunal (3CC + ses communes membres) était de 181 877€ en 2017.

En 2016, La CCPE contribuait, en droit commun, à hauteur de 663 818€ (270 319€ pour la CCPE et 393 499€ pour les communes membres) et celle du Rhin pour un montant de 321 132€ (COCORHIN, 136 076€ et 185 056€ pour les communes membres) tandis que la COCOBEN était à 0, soit un total de 984 950€ (pour les ensembles intercommunaux (EPCI + communes membres).

Ce prélèvement est donc en baisse de plus de 81%.

Répartition 2017 :

Part EPCI :	- 181 877€
Par communes membres :	0€
Total :	- 181 877€

La Loi de Finances pour 2018 a figé le montant du FPIC à 1 mds€ pour 2018.

	Montant attendu	Montant définitif
Prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	608 958 €	608 958 €
Dotation globale de fonctionnement (DGF)		
Dotation de compensation	2 263 224 €	2 200 685 €
Dotation d'intercommunalité	915 251 €	860 434 €
<i>La DGF bonifiée (559 489 € en 2017) a été pérennisée grâce à la prise de compétence d'au moins huit (auparavant neuf) des compétences requises. Son montant est garanti à 95%.</i>		
Enfin, l'estimation de la CVAE pour 2018 s'établit à 3 335 878 € contre 3 305 277 € en 2017.		

En conclusion, en dehors de la situation de la taxe d'habitation et des dotations de l'Etat, certaines recettes gardent un réel dynamisme.

3. Les attributions de compensation

Le montant des attributions de compensation reversées aux communes s'appuie sur :

- la délibération du 25 janvier 2017 qui avait repris les montants versés en 2016
- la délibération du 27 septembre 2017 qui avait corrigé les montants des communes d'ERSTEIN, GERSTHEIM et RHINAU, suite au transfert des zones d'activités.

Pour 2018, les montants par commune sont les suivants :

Commune de BENFELD	984 800 €	Commune de LIMERSHEIM	51 887 €
Commune de BOLSENHEIM	32 285 €	Commune de MATZENHEIM	46 402 €
Commune de BOOFZHEIM	133 285 €	Commune de NORDHOUSE	368 789 €
Commune de DAUBENSAND	125 888 €	Commune d'OBENHEIM	152 745 €
Commune de DIEBOLSHEIM	42 834 €	Commune d'OSTHOUSE	87 489 €
Commune d'ERSTEIN	3 439 285 €	Commune de RHINAU	977 647 €
Commune de FRIESENHEIM	33 029 €	Commune de ROSSFELD	24 468 €
Commune de GERSTHEIM	805 813 €	Commune de SAND	45 538 €
Commune de HERBSHEIM	17 138 €	Commune de SCHAEFFERSHEIM	160 253 €
Commune de HINDISHEIM	198 548 €	Commune de SERMERSHEIM	129 214 €
Commune de HIPSHEIM	69 005 €	Commune d'UTTENHEIM	35 842 €
Commune de HUTTENHEIM	286 001 €	Commune de WESTHOUSE	25 144 €
Commune d'ICHTRATZHEIM	27 474 €	Commune de WITTERNHEIM	16 116 €
Commune de KERTZFELD	38 345 €		
Commune de KOGENHEIM	143 012 €		
		Total = 8 498 276 €	

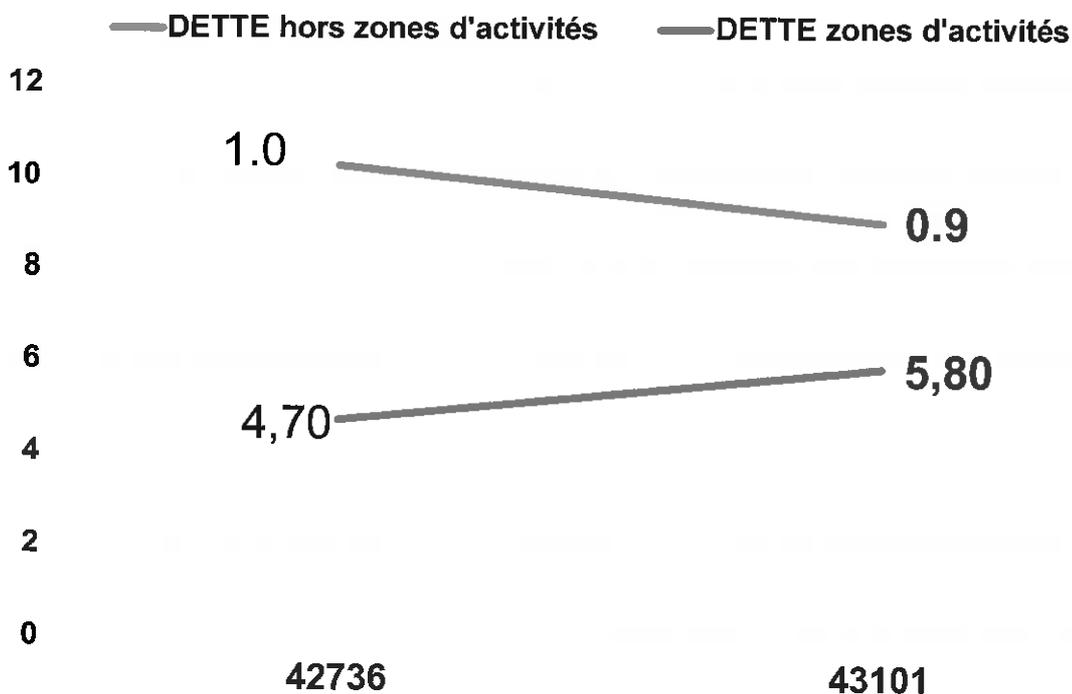
A noter que ces montants sont susceptibles de changer en cours d'année en fonction, notamment, des transferts de compétences.

4. La dette

En 2017, la dette de la CCCE a connu des évolutions contrastées, avec :

- la diminution de la dette hors zones d'activités qui baisse de 10,22 M € à 9 M €. Seul un emprunt de 2,5 M € a été mobilisé pour le refinancement d'un crédit-relais du même montant, déjà pris en compte dans l'état de la dette au 1^{er} janvier 2017. Les excédents reportés de 2016 et le rythme de réalisation du programme d'investissement ont permis d'éviter une mobilisation de dette nouvelle en 2017.
- l'augmentation de la dette des zones d'activités pour le financement des rachats des zones d'activités (1,66 M €) et le rachat des terrains à l'EPFL pour la ZEC BENFELD (1,10 M €). Grâce à un désendettement de 1,58 M € pour la ZAC ERSTEIN, cette hausse est atténuée à 1,18 M €.

Evolution de la dette de 2017 à 2018 (en M €)



5. Dépenses et organisation du personnel

Personnel : tableau des effectifs et évolution entre 2017 et 2018 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2017	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2017 CORRIGES	EFFECTIFS BUDGETAIRES 2018	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Dont : NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS		8	6	8	6	2	0
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES 10 000/20 000 HETS	A	2	2	2			
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	4	4	4			
		27	26	28	23	4	0
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	1	1	1	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	A	3	3	5	5	0	0
ATTACHE TERRITORIAL	A	16	16	12	12	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	B	4	4	5	5	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe	B	3	3	4	4	0	0
REDACTEUR TERRITORIAL	B	10	10	7	5	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1	6	5	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	5	5	8	8	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	C	7	7				
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	8	7	10	8	1	2
		50	50	51	57	25	10
INGENIEUR EN CHEF	A	0	0	1	1	0	0
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	1	1	1	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B	3	3	4	4	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	4	4	4	4	0	1
TECHNICIEN	B	5	5	4	3	0	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	3	3	3	2	0	0
AGENT DE MAITRISE	C	4	4	5	5	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	7	7	13	13	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	11	11	24	23	7	2
ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE	C	7	7				
ADJOINT TECHNIQUE	C	43	45	32	31	17	8
		15	15	15	15	0	0
ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	C	8	8	5	5	5	0
ATSEM PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	0	0	10	10	1	0
ATSEM 1ère CLASSE	C	7	7				
		6	6	4	4	7	0
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	1	1				
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1	1	1	1	0	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	A	4	3	3	3	1	0
		5	5	5	5	1	0
EDUCATEUR DES APS HORS CLASSE	A	1	1				
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	B			3	3	0	0
EDUCATEUR DES APS DE 1ère CLASSE	B	2	2				
EDUCATEUR DES APS DE 2ème CLASSE	B	4	4				
EDUCATEUR DES APS	B	1	1	5	5	1	4
OPERATEUR DES APS PRINCIPAL	C			1	1	0	0
OPERATEUR DES APS	C	1	1				
		44	44	49	48	21	14
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	A	1	1	2	2	0	0
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	2	2	2	2	0	0
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ARTISTIQUE	A	1	1	1	1	0	0
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	16	16	16	15	16	16
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2ème CLASSE				1	1	0	0
ASSISTANT DE CONSERVATION 1ère CLASSE	B	1	1				
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	3	3	7	7	2	4
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	B	1	1	11	10	9	8
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C			6	5	1	0
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ère CLASSE	C	4	4				
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	3	3	3	3	3	0
		77	77	79	79	54	29
ANIMATEUR TERRITORIAL	B	1	1	6	5	1	5
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE				9	9	5	2
ADJOINT D'ANIMATION 1ère CLASSE	C	7	7				
ADJOINT D'ANIMATION	C	52	52	43	41	48	22
		7	7	7	7	6	6
CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	1	1	1	1	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	5	5	5	5	0	0
		48	48	48	39	41	35
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/APPRENTISSAGE		8	8	8	4	0	4
EMPLOIS DE DROIT PRIVE/DUI + Avenir		32	32	32	14	6	14
CONSEILLER INFO ENERGIE		1	1	1	0	0	0
VACATAIRES (Travailleurs)		5	5	5	5	5	5
Agent recenseur (postes non permanents)		2	2	2	2	2	2
TOTAL GENERAL	hors et	351	349	357	322	136	100
postes non permanents							
emplois fonctionnels							

La différence (2) entre les effectifs début 2017 et 2017 corrigés tient à la suppression de deux postes : un doublon de postes au service juridique et l'autre au service enfance (territoire Rhin), où le poste existait déjà au moment de la fusion.

La différence (8) entre le nombre d'agents 2017 (349) et 2018 (357) s'explique de la façon suivante :

Intitulé du poste	Nombre	Financement	Date d'effet/ Date d'embauche
Agents médiathèques Benfeld	4	Attribution de compensation suite au transfert	1/1/2018 1/1/2018
Directeur de l'orchestre EMR	1	Poste scindé en deux suite à une mobilité : direction et enseignement	1/1/2018 1/1/2018
Professeur de musique (percussions-batterie) Ville d'Erstein	1	Prise en charge par la ville d'Erstein	1/9/2017 1/9/2017
Agents Guichet Unique	2	CAF à 100 % suite à une délibération de la CCCE en 2017	1/12/2018 1/1/2018 (agent d'accueil) 1/4/2018 (coordonnateur)

Il est à noter qu'en 2017, 5 200K€ ont été reversés par la ville d'Erstein au titre de la mutualisation des services. Une étude est en cours pour permettre de déterminer des clés de répartition pour la « refacturation » des frais de personnel. **Ces nouvelles clés de répartition (Ville - CCCE) serviront de base aux règles à déterminer pour le nouveau schéma de mutualisation, elles seront validées par la CLECT.**

En matière de dépenses de personnel, **l'engagement pris lors de la fusion de ne créer aucun poste (sauf contraintes réglementaires notamment pour le service jeunesse ou par l'effet d'un transfert de compétences) est respecté et sera à respecter en 2018** afin de maîtriser la masse salariale qui représente un total de 10 937 099 € en 2017 soit 39,4% du budget de fonctionnement.

L'organisation des services en 2018

La refonte du régime indemnitaire du personnel en 2018 :

Elle est liée à l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions et sujétions, ainsi qu'à l'engagement et l'expérience professionnelle.) L'étude a démarré avec le centre de gestion du Bas-Rhin.

L'objectif est de permettre une équité entre les agents sans perte de rémunération, avec pour objectif impératif que ce nouveau système ne conduise pas à une hausse des dépenses du personnel tout en restant juste pour les agents.

Ce nouveau régime indemnitaire sera mis en place pour le 1^{er} janvier 2019.

Le schéma de mutualisation :

La première étape de mutualisation a été la création d'une administration unique entre la Ville d'Erstein et la CCCE. L'étude concernant la deuxième étape et un nouveau schéma concernant toutes les communes a été confiée au bureau d'étude KMPG. **Il s'agira de respecter la volonté des communes membres avec pour objectif dans tous les cas de figure de procéder à une mutualisation efficace et source d'économies notamment en matière de personnel.** Ce projet fait l'objet d'un travail concerté de collecte de données avec toutes les communes.

Si ce processus de mutualisation devait avoir un impact négatif sur les dotations des communes, un système de compensation sera proposé par la communauté de communes.

Ce nouveau schéma sera proposé à la fin du premier semestre 2018.

L'aménagement du deuxième étage de la MIS

Le clos-couvert est déjà réalisé. Cette extension est nécessaire afin de permettre la bonne installation des services administratifs de la communauté de communes. Ainsi, le rez-de-chaussée comprendra le pôle « service à la population » avec notamment le service enfance, la direction de l'office du tourisme et le pôle « administration générale ».

Le premier étage sera occupé par le pôle « développement » ainsi que par le bureau du Président, des Vice-Présidents et du DGS. Le

second étage accueillera le pôle « ressources » qui comprend les services ressources humaines, finances et juridiques. Actuellement ce pôle est dispersé entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Cet aménagement permet également de créer un bureau pour les représentants des syndicats conformément aux dispositions légales.

Le coût de cette opération est de 410 000 € TTC (honoraires, téléphonie, informatique et mobilier inclus). L'ensemble devrait être opérationnel pour le dernier trimestre 2018.

6. Harmonisation des compétences, nouvelles compétences et évolutions des compétences existantes

L'achèvement de l'harmonisation des compétences est programmé pour l'année 2018 avec notamment des sujets comme l'eau pluviale, la gestion des parkings des gares...

Ces harmonisations des compétences se feront avec la participation active des commissions et bien sûr de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Une nouvelle compétence : la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI)

La compétence GEMAPI a été transférée automatiquement des communes vers la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018. Préalablement à cette date, la communauté de communes n'était compétente pour la gestion et l'aménagement des cours d'eau que sur le secteur du Pays d'Erstein.

Ainsi, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein reprend en 2018 à sa charge l'ensemble des coûts d'entretien et d'investissements relatifs aux cours d'eau sur l'ensemble du territoire. Les charges financières transférées par les communes jusqu'alors compétentes seront compensées au travers d'une baisse de leurs attributions de compensation à un niveau restant à définir par la CLECT.

Le territoire du canton d'Erstein est concerné par les bassins versants des cours d'eau suivants

(d'ouest en est) : Ehn Andlau-Scheer, Ill, Zembs, Lachter-Brunnwasser, Ichert.

Actuellement plusieurs syndicats interviennent en partie sur le champ de la GEMAPI : le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (Ried-Zembs, Ichert et ex-Syndicat des digues de l'Ill de l'Alsace Centrale depuis le 01/01/2018), ainsi que la Région Grand-Est sur l'Ill.

L'organisation territoriale et politique future, autour des nouvelles structures EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) et EPTB (établissement public territorial de bassin) est encore en discussion.

Les représentants siégeant dans les instances des divers syndicats et établissements publics compétents seront désormais désignés par la communauté de communes.

Des compétences en pleine évolution : Petite enfance-Enfance, développement économique, culture, attractivité tourisme et conseil de développement

En matière de **petite-enfance et d'enfance**, le passage à la semaine scolaire des quatre jours est engagé.

En matière de **développement**, un **programme local de l'habitat (PLH)** et un **plan climat air énergie territorial (PCAET)** seront, conformément à la réglementation, engagés en 2018.

Le PLH aura pour objectif d'encadrer la politique en matière de logement.

Le PCAET est un document cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité qui doit être élaboré à partir de 2018. C'est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à de nouveaux modes de consommation et de production d'énergie : les transports ferroviaires, l'existence d'usines hydroélectriques, de projets en méthanisation ou encore de grandes entreprises innovantes dans le domaine de l'énergie sont autant d'atouts forts de développement et d'innovation dans le domaine de l'énergie.

Le **développement économique** est devenu une compétence de premier plan de la CCCE en 2017, notamment suite aux nombreux transferts obligatoires. La commercialisation des terrains des zones d'activités va se poursuivre en 2018.

L'accès à la lecture est une priorité pour notre territoire. En matière de **culture**, outre le transfert de la médiathèque de Benfeld, un travail sur l'organisation du réseau des médiathèques, bibliothèques et points lecture sera effectué.

En matière de **d'attractivité et de tourisme**, de nouvelles manifestations comme le « vélo gourmand » ainsi que la fête de la musique à Benfeld seront soutenues par la communauté de communes. Le soutien à la liaison bus Erstein-Lahr sera également poursuivi avec de nouvelles réflexions concernant nos projets transfrontaliers notamment dans le domaine des déplacements.

Un travail comparatif des différents services en matière de **déchets ménagers** sera réalisé en 2018.

Dans le domaine essentiel de la politique de soutien de notre collectivité **aux associations** et aux animations communales, de nouvelles règles et dispositifs d'utilisation et de développement de la banque de matériel seront établis et harmonisés en 2018.

Enfin, un **conseil de développement** devra être mis en place. Cette instance de réflexion permettra à des personnes extérieures et référentes dans leurs domaines respectifs (économie, social...) d'apporter à la collectivité des éléments de réflexion.

7. L'investissement : un programme pluriannuel ambitieux

Le contexte de fusion, en 2017, avait induit la poursuite des politiques menées en 2016, et notamment des choix en matière d'investissement.

La Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN (CCCE) avait ainsi inscrit un **programme pluriannuel d'investissement**, d'un montant total de 9,71 millions d'euros TTC dans le premier budget de son histoire.

Pour 2018, les investissements portent notamment sur la continuité des grands projets lancés en 2017, avec entre autres :

- l'aire de grand passage,
- le programme des pistes cyclables,
- le très haut débit,
- les périscolaires et le gymnase du collège d'Erstein, l'engagement du projet de giratoire de Benfeld...

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017-2018	Prévu	Réalisé
Subventions aux communes	1 040 000 €	908 700 €
Réseau câblé (report 2016)	25 000 €	10 800 €
Très Haut Débit, secteur de BENFELD (lissage sur 4 ans)	238 850 €	210 700 €
Très Haut Débit, secteur d'ERSTEIN (lissage sur 4 ans)	125 988 €	49 700 €
Accueil périscolaire HERBSHEIM	43 344 €	110 469 €
Accueil périscolaire KERTZFELD	870 000 €	59 634 €
Accueil périscolaire KOGENHEIM	450 071 €	134 894 €
Accueil périscolaire SAND	892 681 €	36 585 €
Accueil périscolaire SERMERSHEIM	671 640 €	39 350 €
Accueil périscolaire WESTHOUSE	522 000 €	505 022 €
Accueils périscolaires Secteur ERSTEIN	20 924 €	2 954 €
Liaison cyclable OBENHEIM-GERSTHEIM-DAUBENSAND	663 027 €	
Liaison cyclable FRIESENHEIM-RHINAU	334 616 €	
Liaison cyclable DIEBOLSHEIM-FRIESENHEIM	265 656 €	33 480 €
Liaison cyclable HIPSHEIM-Château d'eau	121 708 €	104 065 €
Gymnase lycée collège ERSTEIN	1 200 000 €	
Aire de Grand Passage		
Frais d'études	7 824 €	
Acquisition du foncier	231 024 €	231 024 €
Travaux 445 282 €	42 149 €	
Renaturation des cours d'eau de la Scheer et de l'Andlau (Année 1 (report 2016))	41 373 €	41 373 €
Renaturation des cours d'eau de la Scheer et de l'Andlau (Année 2)	341 868 €	266 191 €
Renaturation des cours d'eau de la Scheer et de l'Andlau (Année 3)	274 976 €	

Aménagement du 2 ^{ème} étage du siège (MIS)	309 600 €	
Travaux de restructuration du Gymnase Marguerite YOURCENAR (report 2016)	121 608 €	121 269 €
Piscine, investissement annuel (report 2016)	13 880 €	13 880 €
Piscine, investissement annuel	150 000 €	150 682 €
Médiathèque, investissement annuel (report 2016)	3 502 €	3 502 €
Médiathèque, investissement annuel	50 000 €	29 672 €
Programme d'Agenda accessibilité handicapés	82 368 €	
Matériel informatique	102 600 €	122 917 €
Logiciels de ressources humaines	48 774 €	20 318 €
Logiciel de gestion financière	33 537 €	13 962 €
Acquisition de placards pour le multi-accueil BOOFZHEIM	6 564 €	6 564 €
Acquisition de deux sèche-linges pour le multi-accueil GERSTHEIM	2 000 €	1 300 €
Création site internet	1 788 €	
Logiciel service juridique	1 440 €	1 440 €
Acquisition de placards pour la bibliothèque RHINAU	1 432 €	1 370 €
TOTAUX :	9 756 945 €	3 273 966 €

000 Conclusion

Des rencontres budgétaires (une par pôle) ont permis d'affiner les éléments de débat dans le détail afin d'optimiser les dépenses et les recettes au plus près pour la construction du budget 2018 : **premier vrai budget de notre collectivité**, le budget 2017 ayant été établi à partir de l'addition des 3 comptes administratifs 2016 des trois anciennes communautés de communes.

L'année 2018 sera marquée par l'harmonisation des statuts en ce qui concerne les compétences facultatives qui devra conduire à une neutralité financière tant pour les communes que pour la communauté de communes notamment grâce au mécanisme des attributions de compensation.

En matière de fonctionnement, la maîtrise des dépenses est une priorité notamment en matière de charges de personnel malgré les contraintes qui s'imposent.

La mutualisation des services et des moyens doit pouvoir conduire à une baisse ou à une non-augmentation des charges de fonctionnement à court et moyen termes.

En matière d'investissement, le projet financier se caractérise par sa continuité dans la poursuite des projets décidés par les anciennes structures : développement des zones économiques, du très haut débit, construction de nouveaux bâtiments périscolaires et d'une nouvelle salle de sport pour le collège et le lycée d'Erstein, aménagements et études de nouvelles pistes cyclables...

Cela conduit la communauté de communes à porter des investissements ambitieux qui mobilisent fortement sa capacité financière.

Ces investissements ont pu être lancés sans recourir à la hausse de la fiscalité notamment grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement à poursuivre et à des baisses sensibles de certains prélèvements de l'Etat comme celui du FPIC qui est un effet positif de la fusion des trois intercommunalités.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-003

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

PERSONNEL - Mise à disposition de deux agents de la CC à la commune de Schaeffersheim (service enfance) et approbation de la convention

Il est proposé de mettre à disposition la commune de Schaeffersheim un adjoint d'animation pour les ALSH (4 semaines durant les mois de juillet et août) et pour le temps d'école. La durée hebdomadaire de service est de 7 heures 42.

Un autre adjoint d'animation serait mis à disposition à la commune de Schaeffersheim pour les ALSH d'été pour 3 heures 24 hebdomadaires.

Il s'agit d'agents qui relevaient, à la fois, des effectifs de la commune de Schaeffersheim et de la CCCE. Cette évolution est budgétairement neutre pour les deux collectivités et sans incidence sur leurs affectations respectives. Elle présente l'avantage de simplifier la situation administrative des intéressés qui n'ont plus qu'un seul employeur.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer avec la commune de Schaeffersheim une convention en ce sens avec, comme échéance, le 31 janvier 2019.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les deux conventions liées à ces mises à disposition,
- **D'AUTORISER** le Président à signer avec la commune de Schaeffersheim les deux conventions,
- **DE FIXER** l'échéance desdites conventions au 31 janvier 2019.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-004

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

PERSONNEL - Modification des durées hebdomadaires de service (DHS)

En accord avec les agents concernés du service périscolaire, il est proposé de modifier leurs DHS respectives comme suit :

Grade	DHS actuelle	Nouvelle DHS	Différence	Remarques
Adjoint d'animation catégorie C	26h04	35h00	+8h56	+7h42 financé par Schaeffersheim (mise à disposition) +1h14 : fonction de direction adjointe
Adjoint d'animation catégorie C	23h48	22h34	-1h14	Réorganisation au sein de l'administration du service jeunesse qui ne nécessite plus ce temps de travail de 1h14
Adjoint d'animation catégorie C	34h00	35h00	+1h00	Financé intégralement par la mise à disposition à Schaeffersheim pour 3h24 et 2h24 de moins sur le poste pour l'agent en raison d'une optimisation dans l'organisation du service.

Il est proposé au Conseil de Communauté de décider des modifications de durées hebdomadaires de services pour lesquelles le Comité technique réuni le 9 février dernier a rendu un avis favorable.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

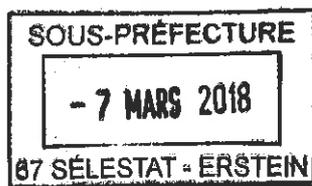
Vu l'avis favorable rendu par le Comité technique le 9 février 2018,
Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » en date du 18 janvier 2018,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31 janvier 2018,

le Conseil de Communauté DECIDE à l'unanimité :

DE MODIFIER les durées hebdomadaires de services présentées ci-dessus,

DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence,

DE PREVOIR les crédits au budget.



*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018*

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-005

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 *dont*
▪ conseillers suppléés : 1
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

PERSONNEL - PERISCOLAIRE – Site de Nordhouse – Approbation du principe de passage à une gestion en régie

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes du Pays d'Erstein, du Rhin et de Benfeld et environs ont fusionné au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein ; chacun de ces EPCI déléguait la gestion d'une ou plusieurs structures d'accueil de l'enfant.

Dans ce cadre, un contrat de délégation de service public a été conclu entre l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Erstein et La Ligue de l'enseignement en vue de l'exploitation de la structure d'accueil périscolaire de Nordhouse. **Le contrat arrive à échéance le 31 août 2018.**

Cette structure dispose d'une capacité de 43 places, pour une tranche d'âge comprise entre 6 et 11 ans, du lundi au vendredi de 11h30 à 13h15 et le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 18h30. Il convient de souligner que le taux de remplissage est plus que satisfaisant et démontre donc la pertinence de l'équipement et de son dimensionnement.

Le contrat de délégation de service public arrivant prochainement à échéance, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein se trouve dans l'obligation de statuer sur les modalités de gestion futures de la structure périscolaire concernée.

I. Exploitation en régie directe

Les caractéristiques de gestion de l'équipement ont mis en lumière **certaines problématiques**, relayées notamment dans un rapport d'audit, qui ont conduit la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à entamer une réflexion sur la pertinence d'une gestion directe de la structure d'accueil périscolaire par les services de la Communauté de Communes.

- Tout d'abord, un déficit structurel remettant en question la pérennité économique de la gestion contractuelle a été identifié et explique, dans un second temps, le poids excessivement important de la contribution de l'EPCI tout au long du contrat. Cette particularité remet par ailleurs en question la validité juridique de la délégation de service public, qui se caractérise par une exploitation du service aux frais et risque du délégataire. La contribution de la CCCE s'élevait, au titre de l'année 2016, à 56 773 €.
- Une absence de visibilité sur les caractéristiques techniques et financières de l'exploitation de l'équipement, associée à une difficulté à mettre en œuvre les clauses contractuelles et par conséquent le contrôle de l'activité par le délégant, sont également à déplorer.

- Un manque de cohérence éducative sur le territoire et de synergie avec l'équipe, malgré un accueil organisé le mercredi à Saint Ludan, ont également été constatés, tout comme l'impossibilité d'optimiser une gestion de l'équipe (remplacement vivier interne au service secteur Erstein).

C'est dans ce contexte qu'a été envisagée la possibilité d'une gestion directe de la structure périscolaire de Nordhouse par les services de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en tant qu'elle serait susceptible de remédier à l'ensemble des dysfonctionnements constatés.

Une gestion en régie directe présente par ailleurs les avantages suivants :

- La maîtrise du service et de son organisation. Sur ce point il convient de relever qu'une partie de l'activité périscolaire est d'ores et déjà gérée par les services de la Communauté de Communes ;
- Existence de ressources internes, notamment en personnel ;
- D'un point de vue économique, la collectivité assume directement et éventuellement le caractère structurellement déficitaire de l'activité sans risque juridique (sur ce point confère poids excessivement important de la contribution de l'EPCI);
- D'un point de vue financier, un coût net inférieur au regard du taux de charges patronales.

II. Procédure et obligations de la CCCE

- ❖ En vertu de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, « **les comités techniques sont consultés pour avis sur les questions relatives :**

1° A l'organisation et au fonctionnement des services ; »

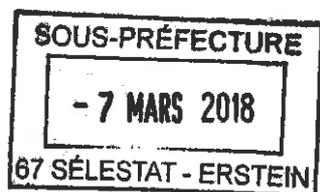
⇒ Le comité technique a été consulté le 9 février 2018 et a émis un avis favorable en ce qui concerne la reprise en régie directe du service d'accueil périscolaire de Nordhouse.

- ❖ **Obligation de continuation des contrats de travail** lors d'une reprise en régie directe conformément à l'article L 1224-1 du code du travail qui dispose que « *Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise* ».

⇒ En l'espèce l'obligation de reprise concerne un agent technique à temps plein

Au vu de ce qui précède l'assemblée délibérante DECIDE DE :

- la reprise en régie directe du service d'accueil périscolaire de Nordhouse, à compter du 1^{er} septembre 2018
- la reprise du personnel de l'ancien délégataire affecté au service.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

DÉLIBÉRATION
2018-006

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 *dont*
▪ conseillers suppléés : 1
▪ procurations : 5

**SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

ADMINISTRATION GENERALE - Création de postes consécutifs à la reprise en régie du Périscolaire de Nordhouse

L'article L 1224-1 du code du travail prévoit que « Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ». Cette disposition s'applique lors d'une reprise en régie directe.

La mise en œuvre de la décision proposée au point précédent implique la nécessité de compléter le tableau des effectifs. Quatre postes sont à créer à compter du 01/09/2018 étant précisé que cette mesure n'emporterait pas d'incidence budgétaire nouvelle.

Il est proposé au Conseil de Communauté de décider la reprise du personnel de l'ancien délégataire, dès lors qu'elle s'impose, et de compléter le tableau des effectifs par la création des postes nécessaires au bon fonctionnement de ce service conformément au tableau ci-dessous :

Secteur (à titre d'information)	Grade et DHS actuelle	Grade et DHS à compter du 1/9/2018
NORDHOUSE		Adjoint technique (catégorie C) 35H
		Animateur (catégorie B) 35H
		Adjoint d'animation TNC 24H
		Adjoint d'animation TNC 28H

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 31/1/2018,
Vu l'avis favorable de la commission AG du 18/1/2018,
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 9/2/2018,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité :

DE CREER ces postes nécessaires au fonctionnement du service repris en régie directe à compter du 1/9/2018 selon le tableau ci-dessous :

Secteur (à titre d'information)	Grade et DHS actuelle	Grade et DHS à compter du 1/9/2018
NORDHOUSE	-	Adjoint technique (catégorie C) 35H
	-	Animateur (catégorie B) 35H
	-	Adjoint d'animation TNC 24H
	-	Adjoint d'animation TNC 28H

- DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence,
- DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-007

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN PROPOSE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

Le Département du Bas-Rhin propose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021 dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

---O---

Le conseil communautaire

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud ;

Considérant l'intérêt pour la commune/ la communauté de communes/le PETR de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

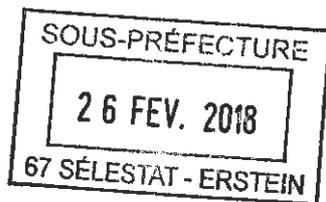
DECIDE, A L'UNANIMITE,

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - o les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
 - o les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - o les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante
- de charger le Président de mettre en œuvre la présente délibération

Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-008

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

EMPLOI & ECONOMIE – PARC D'ACTIVITE DU PAYS D'ERSTEIN – TRANCHE 2 – VENTE LOT N°4A

Par délibérations du 31 mai et du 27 septembre 2017, le Conseil de Communauté a autorisé la vente du lot n°4A de la 2nde tranche du Parc d'Activité du Pays d'Erstein, d'une surface de 30.447 m², à la société TRANSPORTS FUCHS, spécialisée dans la logistique et le transport de marchandises, puis a des crédits bailleurs pour le compte de la même société.

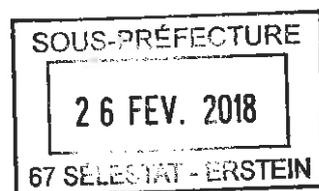
Il est demandé au Conseil de confirmer cette vente en apportant des précisions nouvelles relatives à cette transaction.

Après délibération et

Vu l'avis du Domaine,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- d'abroger la délibération du 27 septembre 2017 relative à la cession du lot n°4A du Parc d'Activités du Pays d'Erstein au profit de la société SCI FUCHS INVEST ;
- d'approuver le principe de la cession du lot n°4A du Parc d'Activités du Pays d'Erstein, d'une surface d'environ 30.447 m² (à valider par arpentage), au prix de 43 € HT par m², augmenté de la TVA, soit un montant estimé à 1.309.221 € HT, au profit des crédits bailleurs : BpiFrance Financement et la Banque Postale Crédit Entreprises, en vue de la poursuite de l'activité de la société TRANSPORTS FUCHS ;
- d'autoriser le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-009

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

VIE ASSOCIATIVE – Demandes de subventions

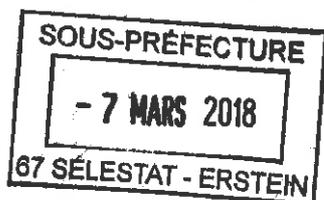
a. Demande de subvention en application d'une convention :

Ferme AGF - (Territoire à énergie positive pour la Croissance verte) - contribution selon convention (délibération du 28/06/2017) : 23 050 €

La demande s'inscrit dans le cadre de la convention de mise en œuvre de l'appui financier du programme d'actions TEPCV, signée le 12/05/2016, avec l'Etat et l'ADAC – Pays d'Alsace centrale. L'AGF s'est engagée, avec le concours de la CCCE, dans la mise en œuvre d'un programme d'éducation à l'environnement (action n° 19) sur la base d'un budget prévisionnel de 100 000 € HT, sur deux ans, avec une participation de l'Etat de 80 000 € (80 % du total des dépenses réalisées). L'AGF a produit un mémoire présentant un montant de dépenses effectives de 48 050 € au titre de l'année 2017. Compte tenu du versement d'une avance de 25 000 €, le montant restant à verser est de 23 050 €.

Cette demande a recueilli un avis favorable de la commission TCVAP réunie le 15 janvier ainsi que du Bureau le 31 janvier dernier.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 23 050 € à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin – Ferme AGF de Rhinau.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-009

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

VIE ASSOCIATIVE – Demandes de subventions

b. Demandes de subventions sur la base du dispositif de soutien à la vie associative

Territoire	Demandeur	Objet - dispositif	Observations	Montant proposé
Rhin	Comité fêtes Gerstheim	Aide à la location de chapiteaux	208 m ² plafonné à 200 m ² * 2 €/m ² = 400 €	400,00 €

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 400 € au Comité des Fêtes de Gerstheim.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-009

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont
▪ conseillers suppléés : 1
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

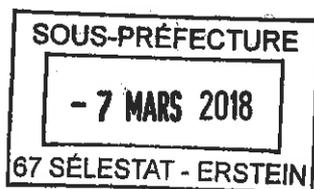
Point 11

VIE ASSOCIATIVE – Demandes de subventions

b. Demandes de subventions sur la base du dispositif de soutien à la vie associative

Territoire	Demandeur	Objet / dispositif	Observations	Montant proposé
Benfeld	AGF	Manifestation	« En famille faites vos jeux » 14° édition dimanche 21/01/2018	500,00 €

Après délibération, le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin – section de Benfeld.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-010

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

CULTURE – Rencontre et concours des fanfares des sapeurs-pompiers de France à Huttenheim

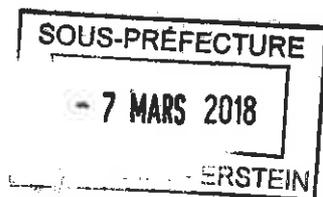
Cette manifestation, à dimension nationale, se déroulera les samedi 20 et dimanche 21 octobre 2018 à la salle polyvalente de Huttenheim.

La partie municipale sera gérée par l'Union des Fanfares de France. La logistique sera assurée par l'Amicale des Sapeurs – Pompiers de Huttenheim en lien avec la commune.

Dans ce cadre un partenariat est proposé à la CCCE. Une aide de la Communauté de Communes à hauteur de 5 000 € est escomptée par le comité d'organisation étant précisé que la commune verse une subvention d'un montant équivalent. La Commission et le Bureau ont donné un accord de principe pour une telle subvention qui élargera sur l'enveloppe « manifestations » (montant de 15 000 € annuels, susceptible d'une certaine flexibilité en fonction des événements organisés sur le territoire).

Il est proposé au Conseil de Communauté de statuer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil de Communauté DECIDE - à l'unanimité- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Huttenheim.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-011

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

CULTURE – Programmation culturelle des médiathèques (Benfeld et Erstein) et des bibliothèques (Daubensand et Rhinau) intercommunales

Les différents établissements intercommunaux ont travaillé sur une programmation culturelle dont sont retracés ci-après les principaux temps forts.

Médiathèque de Benfeld - 2018

Concerts Rencontres Ateliers - Musique électronique (en partenariat avec l'Animation Jeunesse du secteur de Benfeld)	de janvier à mars
Concert TORANN musique électronique improvisée	Vendredi 26 janvier
Rencontre avec Johannes Roussel	Vendredi 23 février à 20 h
Atelier BALANCE TON SON !	du 5 au 9 mars
Stage de création de musique électronique, animé par Johannes Roussel	
Présentation vidéo-musicale	Vendredi 23 mars à 18h30
Fantasy Exposition	rencontres d'avril à mai
Braderie	Vendredi 29 juin de 18h à 20h
Spectacle jeunesse	Fin septembre
Contes – Festival Vos Oreilles Ont La Parole (VOOLP)	Vendredi 19 octobre

Médiathèque d'Erstein - 2018/2019

Café littéraire	Vendredi 28 septembre 2018 à 20 h
Contes – Festival Vos Oreilles Ont La Parole (VOOLP)	
Commémorations Armistice 1918	
Contes de Noël Samedi	8 décembre 2018 à 17 h
Nuit de la Lecture	Samedi 19 janvier 2019
Spectacle les 3 fileuses	Samedi 30 mars 2018
Si la rivière m'était contée	du 9 au 30 mai 2019
Projection d'un film de Serge Dumont	Samedi 18 mai 2018 à 17 h
Raconte-moi une histoire	3èmes jeudis du mois à 9 h 45
Ateliers lecture d'albums pour les moins de 3 ans, par Marie-Hélène WERNERT, conteuse, en partenariat avec le RAM	
Lectures à l'Hôpital Local d'Erstein	1ers mercredis du mois à 14 h
Sam'anim	2èmes samedis du mois
Accueils de classes et de périscolaires	(selon planning annuel)
Ateliers – formations numériques	Tous les 4èmes mardis du mois à 19 h NOUVEAU !

Bibliothèque de Rhinau - 2018

- Du 1^{er} février au 2 mars : Fantasy, une exposition sur ce genre littéraire si particulier
- Lecture d'un texte suite à l'exposition sur la fantasy par la conteuse Patricia Joly
- Chants spirituels et jazz vocal américains - Groupe vocal Melodhin de Hindisheim
- Accueils de classes...

Point Lecture de Doubsensand - 2018

- Spectacle sur les chevaliers par le conteur « Tonton Michel » pour les 3-11 ans
- Construction thématique Lègos - Vacances de février pour les 6-11 ans
- Atelier cuisine – 4 séances autour de 4 thèmes
- Tous les mercredis : *stammtisch* avec café-gâteaux de 10h à 12h durant la permanence avec un groupe de lecteurs réguliers et des lecteurs de passage. Discussion autour de thèmes variés (livres, sorties culturelles, et nature avec le Professeur Carbiener)
- Une fois par mois
 - animation lecture dans les 2 classes de maternelles d'Obenheim
 - accueil des classes maternelles à la bibliothèque de Rhinau

Il est proposé au Conseil de Communauté de confirmer la programmation culturelle présentée par les différents établissements intercommunaux de lecture publique.

---O---

Après délibération, le Conseil de Communauté décide - à l'unanimité- de valider la programmation culturelle des différents établissements intercommunaux de lecture publique.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-012

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

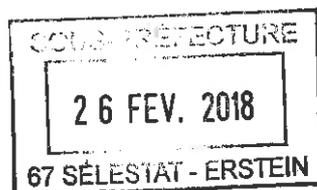
sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14.1

AGRICULTURE & DÉVELOPPEMENT DURABLE – Dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti – Dossiers de subventions.

1. Monsieur Richard NUBER, demeurant 10 rue de l'Eglise à BENFELD, a sollicité une subvention pour le ravalement des façades de la maison sise 10 rue de l'Eglise à BENFELD, datant de 1800. La subvention serait de 264,50 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 264,50 € à Monsieur Richard NUBER demeurant à BENFELD, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine bâti.



*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018*

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-012

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont
■ conseillers suppléés : 1
■ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14.2

AGRICULTURE & DÉVELOPPEMENT DURABLE – Dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti – Dossiers de subventions.

Monsieur Jean-Louis FRITSCH, demeurant 12A rue du Général Vix à SAND, a sollicité une subvention pour le ravalement des façades de la maison sise 12 rue du Général Vix à SAND, datant de 1763. La subvention serait de 683,10 €.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de 683,10 € à Monsieur Jean-Louis FRITSCH demeurant à SAND, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine bâti.



*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018*

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-012

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont
▪ conseillers suppléés : 1
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

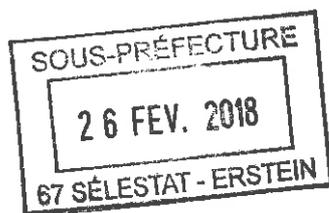
sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14.3

AGRICULTURE & DÉVELOPPEMENT DURABLE – Dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti – Dossiers de subventions.

Monsieur David AGRAFEIL, demeurant 28 rue du Premier Décembre à HUTTENHEIM, a sollicité une subvention pour le ravalement de la façade de la maison sise 28 rue du Premier Décembre à HUTTENHEIM, datant d'avant 1900. La subvention serait de 689,70 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 689,70 € à Monsieur David AGRAFEIL demeurant à HUTTENHEIM, dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine bâti.



*Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018*

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-013

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont
■ conseillers suppléés : 1
■ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

AGRICULTURE & DÉVELOPPEMENT DURABLE – Clôture du dispositif de soutien à la valorisation du patrimoine bâti.

Le Département du Bas-Rhin est en train de revoir ses modalités d'intervention dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti ancien.

En outre, les dispositifs de soutien à la valorisation du patrimoine bâti, en place au niveau des trois anciennes communautés de communes, présentent des modalités et des critères différents.

Il est proposé au Conseil de Communauté de mettre fin aux divers dispositifs de soutien à la valorisation du patrimoine bâti actuellement en vigueur sur le territoire du Canton d'Erstein, selon les dispositions suivantes :

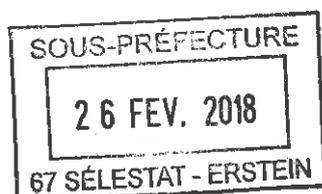
- plus aucune nouvelle demande n'est présentement prise en compte ;
- les dossiers de demande de soutien retirés antérieurement devront être déposés complets avant le 15 avril 2018 ;
- les travaux devront avoir été réalisés et la demande de versement de la subvention sollicitée pour le 30 novembre 2018 au plus tard.

Une quinzaine de dossiers serait encore à prendre en compte en 2018.

---O---

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de mettre fin aux divers dispositifs de soutien à la valorisation du patrimoine bâti actuellement en vigueur sur le territoire du Canton d'Erstein, selon les dispositions suivantes :

- plus aucune nouvelle demande n'est présentement prise en compte ;
- les dossiers de demande de soutien retirés antérieurement devront être déposés complets avant le 15 avril 2018 ;
- les travaux devront avoir été réalisés et la demande de versement de la subvention sollicitée pour le 30 novembre 2018 au plus tard.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-014

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

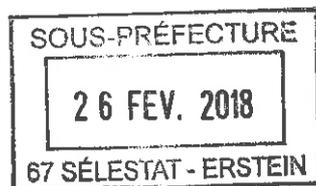
sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

AGRICULTURE & DÉVELOPPEMENT DURABLE – Subvention au titre de l'Opération Vergers.

M. Rémy KRETZ, demeurant 25a route de Strasbourg à OBENHEIM, a sollicité une subvention pour l'achat de 20 arbres fruitiers dans le cadre de l'opération vergers. La subvention serait de 287,88 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 287,88 € à Monsieur Rémy KRETZ demeurant à OBENHEIM, dans le cadre de l'opération vergers.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-015

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

**COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS » GEMAPI -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCCE AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT
ALSACE-MOSELLE (SDEA) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU ».**

Conformément aux dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée automatiquement des communes vers la communauté de communes à la date du 1^{er} janvier 2018.

A ce titre, les élus délégués au sein des divers syndicats compétents en matière d'aménagement et/ou d'entretien des cours d'eau doivent désormais être désignés par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Cette disposition concerne notamment les élus délégués au titre de la compétence « Grand cycle de l'eau » au sein des instances du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

Les statuts du SDEA prévoient que les intercommunalités disposent d'un délégué par tranche de 3.000 habitants par commune concernée. Il est à noter que le nombre de délégués est totalement indépendant de l'organisation des commissions locales et en l'occurrence de la répartition des bassins versants sur le territoire.

Cinq délégués ont déjà été désignés (pour le secteur Pays d'Erstein) suite à la fusion des communautés de communes. La Communauté de Communes du Canton d'Erstein doit encore désigner dix-huit délégués issus des seize communes des secteurs Benfeld et Rhin.

M. le Président propose de procéder à un vote à main levée. Soumise aux voix, cette proposition est approuvée à l'unanimité. M. Philippe SCHAEFFER exprime son souhait de ne pas prendre part au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-7 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 29 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

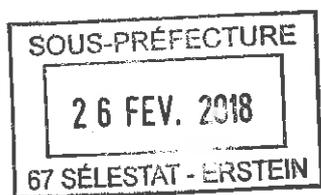
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2017 opérant notamment désignation de délégués au SDEA pour la compétence « Grand Cycle de l'Eau » ;

CONSIDERANT le vœu de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein que les anciens délégués communaux / syndicaux, eu égard à leur investissement personnel, soient conviés aux réunions locales du SDEA,

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de désigner les délégués complémentaires suivants au sein des instances du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) au titre de la compétence « Grand cycle de l'eau » :

Commune	Bassin(s) versant(s)	Délégués
BOOFZHEIM	Ried Zembs	WEISS Georges
DAUBENSAND	Ried Zembs	STARCK Thomas
FRIESENHEIM	Ried Zembs	FRITSCH Jean-Frédéric
GERSTHEIM	Ried Zembs	GASSER Robert
	Ried Zembs	KOEGLER Julien
OBENHEIM	Ried Zembs	SPANIER Gérard
BENFELD	Synd'III	LARDINAIS François
	Synd'III	GILG Lucienne
HUTTENHEIM	Synd'III	ADAM Albert
KOGENHEIM	Synd'III	THIRION Patrick
WITTERNHEIM	Synd'III	KRETZ Patrick
DIEBOLSHEIM	Ried Zembs + Ried Marcko	UHL Patrick
RHINAU	Ried Zembs + Ried Marcko	JAEGLI Vincent
HERBSHEIM	Ried Zembs + Synd'III	MEYER Jean-Paul
MATZENHEIM	Ried Zembs + Synd'III	KOCHER Michel
ROSSFELD	Ried Zembs + Synd'III	HURSTEL Hubert
SAND	Ried Zembs + Synd'III	SCHULTZ Denis
SERMERSHEIM	Ried Zembs + Synd'III	GUILLOU Yves

et demande que les anciens délégués communaux / syndicaux, eu égard à leur investissement personnel, soient conviés aux réunions locales du SDEA.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-016

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont
▪ conseillers suppléés : 1
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS » GEMAPI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCCE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN EHN-ANDLAU-SCHEER (SMEAS).

Conformément aux dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée automatiquement des communes vers la communauté de communes à la date du 1^{er} janvier 2018.

A ce titre, les élus délégués au sein des divers syndicats compétents en matière d'aménagement et/ou d'entretien des cours d'eau doivent désormais être désignés par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Cette disposition concerne notamment les élus délégués sein des instances du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS).

Selon les actuels statuts du SMEAS, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein dispose de 5 délégués. Sur ces 5 délégués, 3 ont déjà été désignés (pour le secteur Pays d'Erstein) suite à la fusion des communautés de communes. Il reste donc à désigner 2 délégués pour les anciennes communes « isolées » du territoire (HUTTENHEIM, KERTZFELD, KOGENHEIM, SAND, SERMERSHEIM et WESTHOUSE).

Les candidatures de MM. Patrick THIRION (Kogenheim) et Claude WISSENMEYER (Westhouse) sont proposées.

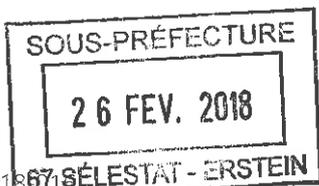
M. le Président propose de procéder à un vote à main levée. Soumise aux voix, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-7 ;

VU les Statuts du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2017 opérant notamment désignation de délégués au SDEA pour la compétence « Grand Cycle de l'Eau » ;

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de désigner MM. Patrick THIRION (KOGENHEIM) et Claude WISSENMEYER (WESTHOUSE) en qualité de représentants complémentaires de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein au sein des instances du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer.



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2018-017

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 52
Nombre de conseillers titulaires absents : 9 dont

- conseillers suppléés : 1
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 21 FEVRIER 2018

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

TRANSPORTS ET ENERGIES – Aménagement des pistes cyclables Diebolsheim-Friesenheim, Friesenheim-Rhinau et Obenheim-Gerstheim-Daubensand – Subvention européenne FEADER.

Le coût prévisionnel de l'aménagement des pistes cyclables Diebolsheim-Friesenheim, Friesenheim-Rhinau et Obenheim-Gerstheim-Daubensand s'élève à 1.235.000 € HT.

Il est proposé au Conseil de Communauté de solliciter l'aide financière européenne dans le cadre du dispositif FEADER au titre cette opération à hauteur de 371.000 €.

---O---

Après délibération, le Conseil de Communauté décide de solliciter l'aide financière européenne dans le cadre du dispositif FEADER au titre cette opération à hauteur de 371.000 € et charge le Président d'engager toutes les diligences nécessaires en ce sens.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 22 février 2018

Le Président
Jean-Marc WILLER

